



**PARLIAMENTARIANS FOR GLOBAL ACTION
ACTION MONDIALE DES PARLEMENTAIRES**

**Conférence Parlementaire Internationale sur la Justice et la Paix
dans la République Démocratique du Congo, la Région des
Grands Lacs et l’Afrique Centrale**

Jeudi 10 au samedi 12 décembre 2009, Palais du Peuple, Kinshasa, RDC

Termes de Référence

1. Contexte Général

Après plus d’une décennie de conflits ayant occasionné des lourdes pertes en vies humaines et des graves violations des droits de l’homme, l’heure est aujourd’hui, pour la Région des Grands Lacs et l’Afrique Centrale, à relever le défi du développement durable. Mais ce dernier ne peut se réaliser que dans une atmosphère de stabilité, de paix et de sécurité qui, elles-mêmes passent par l’état de droit et la justice pour la protection effective des droits de l’homme de tous les individus et populations vulnérables. Renforcer la justice domestique et internationale est une précondition pour un état de droit qui protège les droits de tous les citoyens.

La République Démocratique du Congo qui partage ses frontières avec la plupart des Etats de ces deux Régions d’Afrique, constitue la plaque tournante pour cette stabilité. Mais les affrontements armés auxquels elle a fait face ces dix dernières années avec l’implication majeure de ses voisins et dont les conséquences sur le plan humanitaire, sécuritaire et des droits de l’homme ont été déplorables, en constituent un obstacle majeur. Le remède réside d’une part dans la distribution d’une justice équitable à travers la lutte contre l’impunité et la réhabilitation des victimes et d’autre part sur la mise en place des mécanismes promouvant la paix et réconciliation. C’est dans cette optique que l’Etat congolais, pour pallier aux difficultés que connaît son système judiciaire, s’était engagé à collaborer avec la Cour Pénale Internationale (CPI) dont les limites en termes de capacités pour juger tout le monde l’obligent à travailler efficacement sur la réforme de son appareil judiciaire et de ses différents systèmes de sécurité impliquant, entre autres, l’intégration dans la législation nationale des principes et règles du Statut de Rome.

Pour contribuer à cet effort si important pour l'avenir de la RDC, le vendredi 27 et le samedi 28 mars 2009, le Groupe National de PGA de la République Démocratique Congo a co-organisé avec le Programme de Droit International et Droits Humains de PGA en collaboration avec le Centre International pour la Justice Transitionnelle (ITCJ), Avocats sans frontières (ASF), la Fondation Konrad Adenauer (FKA) et certaines ONG locales, dont la Ligue pour la Paix et les Droits de l'Homme (LIPADHO) et la Coalition Nationale pour la Cour Pénale Internationale (CN-CPI) un séminaire d'information et d'échanges des parlementaires sur la proposition de loi de mise en œuvre du Statut de Rome dont le thème était « l'intégration du Statut de Rome dans l'arsenal juridique congolais et son impact dans la lutte contre l'impunité ». Le but principal de ce séminaire était d'identifier des résolutions et stratégies efficaces pour arriver à l'inscription du projet de loi à l'ordre du jour du calendrier parlementaire et son examen en commission et en plénière.

Plus de 80 personnes y ont participé activement, principalement des députés et sénateurs congolais, membres de PGA, des professeurs d'université, avocats, juges, journalistes, activistes des droits de l'homme, notamment de la LIPADHO et de la CN-CPI. Ce séminaire a été rendu possible grâce au financement de la Commission Européenne, des gouvernements de la Belgique, des Pays-Bas et de la Suisse, donateurs de PGA. Il a également reçu le support de la coopération technique suédoise, donatrice de l'ICTJ et de l'USAID, donateur d'ASF.

Ainsi, suite à l'élan généré par ces travaux, la proposition de loi de mise en œuvre du Statut de Rome a été inscrite au calendrier de la session de mars 2009 de l'Assemblée Nationale, grâce à la mobilisation du groupe multipartite de PGA. Malheureusement, pour des raisons procédurales, elle n'a pas été débattue en plénière et fait l'objet du calendrier définitif de la présente session qui s'est ouverte le 15 septembre 2009.

Une question épineuse demeure cependant pendante, celle du sort de la peine de mort dans la législation pénale congolaise. En RDC, l'homicide, la trahison, l'espionnage et les délits contre l'Etat sont des délits capitaux. Les dernières exécutions se sont produites le 7 janvier 2003. En décembre 2005, les parlementaires congolais ont adoptés, par referendum, un nouveau projet de constitution, qui ne mentionne plus la peine de mort. La constitution exprime, dans ses articles 16 et 61, que la vie humaine est sacrée. Dans les faits, la peine de mort n'est pourtant toujours pas abolie en RDC, puisqu'elle figure encore dans les codes de procédure pénaux.

La ratification du Statut de Rome de la CPI par la RDC comme le vote d'une loi de mise en œuvre par son parlement impliquent le débat sur la peine mort dans la mesure où il devient inconcevable que les infractions moins graves prévues par le code pénal congolais soient punies de peine de mort pendant que les crimes internationaux, considérés comme plus graves, tels que définis dans le Statut de Rome n'en soient pas punies de cette peine. Cela conduit à la conclusion selon laquelle la justice nationale est plus sévère que la justice internationale, créant ainsi une inégalité dans les yeux des justiciables censés bénéficier équitablement de la protection de la loi.

L'expérience Rwandaise est exemplaire à ce sujet : lors de la création du Tribunal Pénal International pour le Rwanda (TPIR), le Conseil de Sécurité avait exclu la peine de mort. Ainsi, afin d'obtenir le transfert des compétences juridiques et le rapatriement des citoyens suspectés de génocide du TPIR à Kigali, le Rwanda était obligé d'assurer formellement que la peine de mort, alors prévu par le code pénale rwandais, ne soit pas exécutée pour ces personnes. C'est dans ce cadre que la discussion sur l'abolition de la peine de mort a évolué pour arriver à son abolition définitive le 25 juillet 2007, entraînant par cela une égalisation et humanisation du système judiciaire rwandais.

Il est temps pour la RDC d'emboîter le pas, surtout que la loi de mise en œuvre du Statut de Rome pourrait être un pas en avant vers l'abolition de la peine de mort. Les membres de PGA sont résolus à trouver une solution appropriée à ce dilemme, sans porter préjudice au développement progressive du système légal de la RDC.

Pour promouvoir un débat constructif et animé sur ces sujets importants, PGA entend organiser au Palais du Peuple, siège du parlement de la RDC, avec l'implication de l'Assemblée Nationale et du Sénat, une conférence parlementaire internationale sur la paix et la justice en République Démocratique du Congo et dans la Région des Grands Lacs.

2. Objectifs de la conférence

Il s'agit d'offrir aux législateurs congolais et ceux des pays des Grands Lacs et de l'Afrique Centrale, un forum parlementaire de discussion sur l'impact de la justice et de la paix dans la reconstruction et le développement d'une Nation post-conflit. Le but est de promouvoir des initiatives parlementaires impliquant la paix, la sécurité et la stabilisation de cette région du monde.

Pendant que l'examen de la proposition de loi mise en œuvre du Statut de Rome fera partie de l'agenda de la session en cours, pour donner une impulsion additionnelle à son vote et sa mise en vigueur, **le sujet principal de la conférence sera la relation entre la Justice et la Paix dans un Etat post-conflit.** La conférence devrait servir de point de départ à une nouvelle phase dans le processus de stabilisation de la RDC dans laquelle les mesures tels que la transparence, la lutte contre la corruption, la bonne gouvernance, la réconciliation et la lutte contre l'impunité seront mises au premier plan. Comme l'attestent l'expérience d'autres pays, la réconciliation dans les sociétés marquées par des conflits ne peut être achevée que par un processus de vérification des responsabilités pénales individuelles et de la vérité à long terme.

Ainsi, un accent particulier sera mis sur la lutte contre **la violence envers la population civile**, phénomène qui gangrène toute la région des Grands Lacs. Le viol est employé comme arme de guerre et constitue le « leitmotiv » des hostilités pour divers groupes armés, milices informels et forces militaires « régulières ». Malheureusement, les programmes DDR (Désarmement, Démobilisation et Réintégration) concentrent plus

leurs ressources au bénéfice des combattants et commandeurs, une catégorie incluant un grand nombre de personnes supposées avoir commis des crimes contre l'humanité et crimes de guerre. Inversement, très peu de ressources ont été investies au bénéfice des victimes ayant survécues des atrocités effroyables qu'elles ont subies du fait des combattants armés. Cette situation doit être intégrée de manière urgente dans le processus de stabilisation à court et long terme afin d'offrir aux victimes, y compris les survivants des crimes sexuels, des mécanismes de réparation prévus par le droit international. Il incombe aux Etats de mettre à la disposition des victimes des programmes et stratégies politiques en vue de leur réparation, qu'ils soient contenus ou non dans une législation formelle.

Une partie importante du forum sera donc consacrée à susciter dans les législateurs congolais une conscience suffisante et de la volonté politique pour les droits des victimes en général et le besoin de réintégrer dans la société les femmes et enfants, victimes des crimes sexuels. Le parlement doit voter des lois destinées à la reconnaissance et au respect des droits des victimes tels qu'énoncés dans le corps du droit international des droits humains.

PGA s'engage à assurer la participation d'experts africains et internationaux dans ce domaine et mobiliser son réseau global pour assurer la contribution de ses membres les plus actifs de la campagne PGA pour la CPI et pour le Traité sur le commerce des Armes et des Armes Légères et Petits Calibres (ALPC).

3. Résultats anticipés

En gros, la conférence devrait servir d'une part à dégager les avancées et obstacles des efforts de la reconstruction post-conflit de la DRC et d'autre part à assister les parlementaires à remédier en coopération avec les acteurs locaux, nationaux et internationaux les faiblesses du système légal national.

Des résultats concrets pourraient être les suivants :

- Un plan d'action formel qui définira les démarches pratiques pour un suivi concret par les parlementaires des résolutions prises lors de la conférence ;
- Des déclarations publiques en appui à l'exécution des mandats d'arrêt de la CPI et à l'amélioration de la coopération avec la CPI ;
- Une plate forme ou un cadre interparlementaire de lutte contre l'impunité dans la Région des Grands Lacs ;
- La mise en œuvre des programmes ou mécanismes effectifs de réparation pour les victimes d'atrocités en particulier des femmes et enfants.

Ces résultats devraient mener à une prise de conscience améliorée des parlementaires venant des pays en conflit ou post-conflit sur l'impact des initiatives promouvant la justice dans la reconstruction post-conflit et sur l'interdépendance de la justice et la paix durable.

4. Méthodologie de travail

Eu égard aux objectifs poursuivis, la conférence se déroulera de la manière suivante :

- Identification des conférenciers et des orateurs;
- Cérémonie d'ouverture et séance des photos avec les autorités;
- Echanges-débats en panel;
- Adoption des résolutions et rapport final;
- Cérémonie de clôture et séance des photos.

5. Bénéficiaires

Les parlementaires congolais et ceux des pays des Grands Lacs et de l'Afrique Centrale.

6. Modération

Cinq modérateurs expérimentés en la matière conduiront les débats de trois journées.

7. Orateurs

Des orateurs parlementaires congolais et étrangers (Belgique, Burundi, République du Congo, Kenya, Suisse, Tchad, Ouganda), des représentants du Gouvernement congolais, des experts d'Organisations intergouvernementales/internationales et gouvernements (Présidence et Greffe de la Cour Pénale Internationale, Union Européenne, Département d'Etat des Etats-Unis, IOM, MONUC-ONU) et de divers Fondations, Réseaux et Organisations non-gouvernementales (congolaises et internationales tels que « La Fondation Laurent-Kabila », « L'initiative des femmes pour la paix dans la région des Grands Lacs », « Centre de Recherche Action sur la Justice et la Résolution 1325 », « Dynamique des Femmes Juristes de Goma », « L'Action Mondiale des Parlementaires ») interviendront dans les différents panels.

8. Participants

La conférence internationale connaîtra la participation d'environ 100 parlementaires congolais, membres de l'Assemblée Nationale et des Assemblées Provinciales (Bandundu, Katanga, Maniema, Nord Kivu et Province Orientale) et des parlementaires de la région des Grands Lacs et de l'Afrique Centrale (Burundi, République Centrafricaine, République du Congo, Kenya, Rwanda, Tchad, Uganda) et de l'Europe (Belgique, Suisse).

.....

Avec le support à la *PGA Campagne pour la CPI* de la Commission Européenne (Instrument Européen pour la Démocratie et les Droits de l'Homme) et les Gouvernements de la Belgique, des Pays-Bas, de la Suisse et de la municipalité de La Haye